

Direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination Service des élections, de la réglementation générale et de l'environnement Bureau de la réglementation générale et de l'environnement

Nîmes, le 20 juillet 2023

Commune de NÎMES

Projet de renouvellement urbain du quartier Mas de Mingue sur le territoire de la commune de Nîmes

Arrêté n° 30-2023-07-20-00001 Déclarant la cessibilité des lots et volumes listés à l'état parcellaire de la commune de Nîmes.

> La préfète du Gard Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'environnement :

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement ;

Vu le schéma de cohérence territoriale (SCoT) sud Gard;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes ;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de Madame Marie-Françoise LECAILLON en qualité de préfète du Gard ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy, qui a lancé le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et défini le principe de co-construction des projets urbains avec les habitants, les représentants d'associations et les acteurs économiques selon les modalités prévues dans les contrats de ville ;

Vu le décret du 30 décembre 2014 et l'arrêté du 29 avril 2015, qui déterminent notamment le quartier de Mas de Mingue comme territoire d'intérêt national pour une intervention de l'Agence nationale pour la Rénovation Urbain (ANRU) au titre du NPNRU;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Nîmes du 28 octobre 2019 approuvant la concession d'aménagement ville de Nîmes/SPL AGATE relative à la l'intervention sur la copropriété Les Grillons ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2022-11-25-00003 du 25 novembre 2022 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) de la réalisation du projet de renouvellement urbain du quartier Mas de Mingue sur la commune de Nîmes, à l'autorisation environnementale, à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nîmes, à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet et à la mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Les Oustalous » ;

Vu les justificatifs des notifications individuelles adressées aux propriétaires concernés, les informant du dépôt du dossier d'enquête en mairie;

Vu les publications de l'avis d'enquête publique du 1^{er} décembre 2022 et du 22 décembre 2022 sur le journal « Le midi-Libre » et sa mise en ligne sur le site de l'état dans le gard **www.gard.gouv.fr**;

Vu la parution numérique de l'avis d'enquête publique dans le journal « Objectif Gard » le 1^{er} décembre 2022 pour une durée de visibilité de 30 jours ;

Vu le Procès-verbal de constat d'affichage par huissier de justice, du 2 et 19 décembre 2022 ainsi que du 6 et 20 janvier 2023 ;

Vu les certificats d'affichage de la mairie de Nîmes du 23 janvier 2023 et du 18 avril 2023 ;

Vu le rapport, conclusions et avis favorable du commissaire enquêteur en date du 25 janvier 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2023-04-18-00001 du 18 avril 2023 déclarant d'utilité publique du projet de renouvellement urbain du quartier Mas de Mingue sur le territoire de la commune de Nîmes, à la mise en concordance du cahier des charges du lotissement "Les Oustalous" et approuvant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nîmes ;

Vu le courrier de la ville de Nîmes, en date du 31 mai 2023, sollicitant l'adoption d'un arrêté préfectoral de cessibilité;

Vu l'état parcellaire et les plans parcellaires de ces biens immobiliers transmis par la ville de Nîmes ;

Considérant la validité de la déclaration d'utilité publique de la réalisation du projet de renouvellement urbain du quartier Mas de Mingue sur le territoire de la commune de Nîmes, à la mise en concordance du cahier des charges du lotissement "Les Oustalous" et approuvant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nîmes;

Considérant que la procédure d'expropriation peut-être engagée dans le délai de cinq ans à compter de la signature de l'arrêté préfectoral n°30-2023-04-18-00001 du 18 avril 2023, sauf prorogation de celui-ci à l'issue de cette période et pour la même durée;

Considérant que les biens immobiliers dont la cessibilité est demandée sont inclus dans le périmètre de la déclaration d'utilité publique du 18 avril 2023 ;

Considérant que les parcelles devant être acquises par voie d'expropriation, ont fait l'objet d'un document d'arpentage et de l'attribution de nouveaux numéros par le service de publicité foncière et de conservation cadastrale;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard,

ARRETE

ARTICLE 1er:

Sont déclarés cessibles immédiatement pour cause d'utilité publique, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Mas de Mingue sur le territoire de la commune de Nîmes, au profit :

- de la société publique locale (SPL) Aménagement et Gestion pour l'Avenir du Territoire (AGATE), soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation dans les formes prescrites par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les biens constitutifs des unités foncières 1 (SCI TOUNSI IMMO), 2 (M et Mme BELLAFDIL), 4 (SCI 5 AVENUE), 5(Mr et Mme DEKHISSI DRISS SCI), 6 (M ZANE), 7 (M THEMELIDIS), 9 (SCI MA LOLELULO), 10 (M BOUZIT), 15 (Mme AVON), sur le territoire de la commune de Nîmes, dans le cadre de la procédure d'acquisitions foncières.
- au bénéfice de la Commune de Nîmes pour permettre d'appréhender par la voie d'une expropriation judiciaire les biens constitutifs des unités foncières 20 (SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LES GRILLONS), 21 (M MOUMENE).

ARTICLE 2:

L'arrêté de cessibilité devra être transmis, par la préfète du Gard, dans les six mois à compter de ce jour, à Madame le juge de l'expropriation.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté sera :

- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard,
- affiché pendant un délai minimal d'un mois en mairie de Nîmes,
- notifié par la mairie de Nîmes ou son concessionnaire désigné, aux propriétaires concernés, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication soit d'un recours gracieux auprès de la préfète du Gard, soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, soit :

- directement, en l'absence de recours préalable, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ;
- à l'issue d'un recours préalable, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>

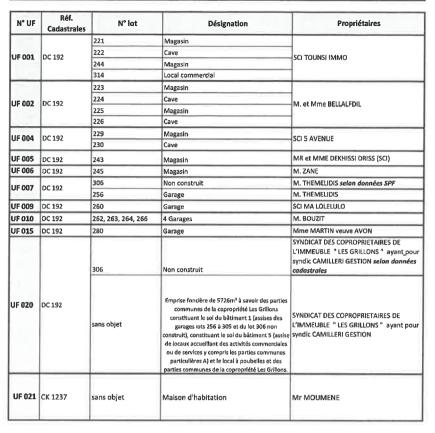
ARTICLE 5:

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le directeur départemental des territoires et de la mer, le président de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, le maire de la commune de Nîmes, le directeur général de la Société Publique Locale AGATE sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète,



RECAPITULATIF DES EMPRISES FONCIERES A ACQUERIR PAR LA VILLE DE NIMES OU PAR LA SPL AGATE (Aménagement et Gestion pour l'Avenir du Territoire), son concessionnaire





Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour Mimes le 20 JUIL 2023

Marie-Françoise LECAILLON

La Préfète du Gard

	_	1				
IIMES	022	R.C.S		R,C.S NIMES	480 734 813	
Commune: NIMES	le 23/11/2022	Propriétaire		SCI TOUNS! IMMO Société Civile Immobilière 383 RUE DES CHASSELAS	30127 BELLEGARDE <u>Représentée par</u> Monsieur BOUSSAHA Hatem, gérant	
S DE		Origine de propriété	Acte du 10/02/2006 (Me CHABROLLES notaire à Nimes)	16/03/2006, volume 2006 P 3529	Acte du 02/06/2016 (Me	22/06/2016 1 2016P6232
AMENAGEMENT DU QUARTIER MAS DE	MINGUE A NIMES	Tantième	13/10005	13/10005	14/10005	10/10005
AMENAGEMEN	MIN	Adresse cadastrale	1 Rue de la Pleïade	1 Rue de la Pleïade	1 Rue de la Pleïade	1 Rue de la Pleïade 1 Rue de la Pleïade
		Nature et niveau	Magasin (RDC)	Cave (sous-sol)	Magasin (RDC)	Local Commercial (RDC)
Références	N° UF: 001	N° du lot	N° 221	N° 222	N° 244	N° 314
		Référence Cadastrale		DC 192		

Vu pour etre annexe à mon arrête de ce jour nimes, le 20 Juli 2023

La Prérète buldard

	Références		AMENAG	AMENAGEMENT DU QUARTIER MAS DE	IER MAS DE	Commune: NIMES	NIMES
	N° UF: 002			MINGUE A NIMES		le 23/11/2022	/2022
Référence Cadastrale	N° du lot	Nature et niveau	Adresse cadastrale	Tantième	Origine de propriété	Propriétaires	Dates et Lieux de Naissance
	N° 223	Magasin (RDC)	1 Rue de la Pleïade	22/10005		1. M. Bouziane BELLAFDIL 1 D rue Charles	1.Né le 01/01/1955 au
DC 192	N° 224	Cave (sous-sol)	1 Rue de la Pleïade	22/10005	Acte du 13/10/2008 (Me FLAISSIER notaire à Nîmes)	Montesquieu 30000 NIMES	MAROC
	N° 225	Magasin (RDC)	1 Rue de la Pleïade	22/10005	public au SPF Nimes I le 14/11/2008, volume 2008P13248,	2. Mme Djemaa LAFHIL épouse BELLAFDIL	2.Née le 01/01/1954
	N° 226	Cave (sous-sol)	1 Rue de la Pleïade	22/10005		1 D rue Charles Montesquieu 30000 NIMES	au MAROC

Mo pour arra annexe a mon errich de ce jour Nimes le 20 Juli 2023

La Préfète Julicard

	_	1	1			
MES	22	R.C.S	D C NIMES	419 832 662		
Commune: NIMES	le 23/11/2022	Propriétaire	SCI 5 AVENUE Société Civile Immobilière 5 Avenue De Lattre De Tassigny	30000 NIMES <u>Représentée par son Gérant,</u> Monsieur Abderrahmane LAHCENE.		
ARTIER MAS DE	MES	Origine de propriété	SCI 5 AVENUE Société Civile Immobilière Acte du 17/05/2002 (Me MARGERIT, 5 Avenue De Lattre De Tassigny	notaire à Nîmes) publié au SPF Nîmes 1 le 20/06/2002, volume 2002 P 6857		
AMENAGEMENT DU QUARTIER MAS DE	MINGUE A NIMES	Tantième	21/10005	21/10005		
AMEI		Nature et niveau Adresse cadastrale	1 Rue de la Pleïade	1 Rue de la Pleïade		
		Nature et niveau	Magasin (RDC)	Cave (sous-sol)		
Références	N° UF: 004	N° du lot	N° 229	N°230		
		Référence Cadastrale		76 137		

Vid pour être annexe a mon arrêté de ce jour Rimes, le 20 IIII 2023

La Prefet du Gard

IIMES	122	R.C.S	R.C.S NIMES 824 799 399
Commune: NIMES	le 23/11/2022	Propriétaire	MR ET MME DEKHISSI DRISS Société Civile Immobilière 250 G Chemin du Mas d'Alesti 30000 NIMES REprésentée par son RÉCTANT: Monsieur Driss DEKHISSI
ER MAS DE		Origine de propriété	Acte du 06/05/2017 (Me LOPEZ, notaire à Nîmes) publié au SPF Nîmes 1 le 01/03/2017, volume 2017 P 2514
AMENAGEMENT DU QUARTIER MAS DE	MINGUE A NIMES	Tantième	14/10005
AMENAG		Adresse cadastrale	1 Rue de la Pleïade
		Nature et niveau	Magasin (RDC)
Références	N° UF: 005	N° du lot	N ° 243
		Référence Cadastrale	DC 192

Mines, le 20 July 2023

MINGUE A NIMES resse cadastrale Tantième			Alo IIF . AAC
a			N UF: UUB
	u Adresse cadastrale	Nature et niveau Adresse cadastra	
d)	1 Rue de la Pleïade		1 Rue (

vu potir être annexe a mon arrêté de ce jour Nimes, le 20 JUIL 2023

La Prefetaldu Gard

Vu pour être annexe 2 mon arrêté de ce jour Nimes, le _2_0

	La Préfète du pard
	8 ≥
	yant té de
<u>=</u>	e je

NIMES	2022	Date et Lieu de Naissance		Né le 30/11/1934 à LA TRONCHE (38) Décédé le 05/02/1997 à CANNES la Bocca
Commune: NIMES	le 23/11/2022	Propriétaire		M. Christian THEMELIDIS 1475 CHE DU VAL MARTIN 06560 Valbonne
IER MAS DE		Origine de proprieté		Acte du 17/08/1971 et du 02/08/1987 (Me DEIMON, notaire à Nîmes) publié au SPF Nîmes 1 le 04/05/1987 volume 379 numéro 88
AMENAGEMENT DU QUARTIER MAS DE	MINGUE A NIMES	Tantième	1369/10005	8/10005
AMENAG		Adresse cadastrale	1 Rue de la Pleïade	1 Rue de la Pleïade
		Nature	Non construit	Garage n°1
Références	N° UF: 007	N° du lot	306	N° 256
		Référence Cadastrale		DC 192

Propriétaire(s) dont l'identification, au sens des dispositions de l'article 5 du décret du 4 janvier 1955. L'identité du (des) propriétaires n'étant pas clairement définie, il y a lieu de graphication de l'article 82 du décret 55-1350 du 14 octobre 1955.

Le lot 306 apparait sur les documents cadastraux comme étant la propriété du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE " LES GRILLONS " 1 Rue de la Pleïade 30000 NIMES syndic: CAMILLERI GESTION RCS NIMES 792 170 946 - 1 rue Cité Foulc-30000 Nîmes (UF020) et sur les documents fournis par le service de la publicité foncière comme étant la propriétian THEMELIDIS (UF 007)

NIMES	2022	R.C.S	R.C.S MONTPELLIER 490 913 969
Commune: NIMES	le 23/11/2022	Propriétaire	SCI MA LOLELULO Société Civile Immobilière 287 rue d'Alco - Le Miradou Bât G - 34080 MONTPELLIER Représentée par son gérant en exercice Ludovic LEMAITRE, domicilié ès-qualités 34b rue de Saint-Gilles 30127 BELLEGARDE
ER MAS DE		Origine de propriété	Acte du 15/01/2008 (Me PANET, notaire à Bellegarde) publié au SPF Nîmes 1 le 28/02/2008 volume 2008P2670.
AMENAGEMENT DU QUARTIER MAS DE	MINGUE A NIMES	Tantième	8/10005
AMENAG		Adresse cadastrale	1 Rue de la Pleïade
		Nature	Garage n°5
Références	N° UF: 009	N° du lot	N° 260
		Référence Cadastrale	DC 192

Vu pour être annexe à mon arrêté de ce jour Numer, le 2 0 JUIL. 2023

	Références		AMENAGE	AMENAGEMENT DU QUARTIER MAS DE	IER MAS DE	Commun	Commune: NIMES
	N° UF: 010			MINGUE A NIMES	10	le 23/1	le 23/11/2022
Référence Cadastrale	N° du lot	Nature	Adresse cadastrale	Tantième	Origine de propriété	Propriétaire	Date et Lieu de
	N° 262	Garage n°7	1 Rue de la Pleïade	8/10005	Acte du 25/09/2007 (Me		
20	N° 263	Garage n°8	1 Rue de la Pleïade	8/10005	JULIEN J.L, notaire en	M. Jamel BOUZIT	Né le 22/08/1981 à
767 70	N° 264	Garage n°9	1 Rue de la Pleïade	8/10005	Avignon) publié au SPF Nîmes 1 le le 07/11/2007	9 Rue De L Observance 84200 CARPENTRAS	CAVAILLON (84)
	N° 266	Garage n°11	1 Rue de la Pleïade	8/10005	volume 2007P13046.		

mon arrêté de ce jour Nimes le 20 JUIL 2023

NIMES	2022	Date et Lieu de	Née le 20/09/1932 à Avignon
Commune: NIMES	le 23/11/2022	Propriétaire	Mme Monique Marie MARTIN Veuve AVON Centre de Gérontologie de Serre Cavalier Rue Pitot Prolongée 30000 NIMES
ER MAS DE		Origine de propriété	Acte du 08/04/1988 (Me MARTIN Veuve AVON DEIMON, notaire à Nîmes) Centre de Gérontologie de publié le 25/04/1988 Serre Cavalier Rue Pitot Avignon volume 402 n°420 30000 NIMES
AMENAGEMENT DU QUARTIER MAS DE	MINGUE A NIMES	Tantième	8/10005
AMENAGI		Adresse cadastrale	1 Rue de la Pleïade
		Nature	Garage n°25
Références	N° UF: 015	N° du lot	N° 280
		Référence Cadastrale	DC 192

mon arrêté de ce lour Nimes, le 20 IIII 2023 La Préfète du Gard

-	,	_	7.						
		reliquat	Surface en m²	6332m² (écart cadastral de 19m² cf. Document d'arpentage)					
		2	réf. Cadastrales	DC 599					
Commune: NIMES	le 23/11/2022	Emprises	Désignation	Emprise foncière de 5726m² à savoir des parties communes de la copropriéré Les Grillons constituit et soi du bâtiment 1 (assises des garages lots 256 à 305 et du bâtiment 2 (assise de locaux accuellant des activités commerciales ou de services y compris les parties communes parties communes parties communes parties communes parties communes parties communes de la copropriéré Les Grillons.					
Contr	le ;	Етр	Surface en m²	5726					
			réf. Cadastrales	DC 600					
			Propriétaire(s)	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'INMREUBLE 1. LES GRILLONS 30000 NIMES SYNDIC:: CAMILLERI GESTION RCS NIMAS 792 170 946 1 rue Cité Foulc 30000 Nîmes					
AMENAGEMENT DU QUARTIER MAS DE	Désignation Désignation Désignation Désignation Etat descriptif de division et règlement de copropriété du 05/03/1965 (Me MARTIN) publié au SPF de Nimes 1 le 02/04/1965 volume 5393 Modificatif de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété le 24/04/1966 (Me MARTIN) publié au SPF de Nimes 1 le 22/10/1971 Modificatif de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété le 14/10/1966 (Me MARTIN) publié au SPF de Nimes 1 le 22/10/1971 Modificatif de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété le 22/09/1977 (Me Parties Communes DEIMON) publié au SPF de Nimes 1 le 12/10/1997 (Me Parties Communes 39 P n°426 Modificatif de l'état descriptif de division et du cité Foulc règlement de copropriété le 22/03/1995 et 23/03/1995 et 23/03/1								
AMENAGEMEN	MIM			Parties communes de la copropriété LES GRILLONS					
			Surface en m²	12077					
suces) page 1/2	Adresse	cadastrale	1 Rue de la Pleïade					
Références	N° UF: 020 page 1/2		Ket, Cadastrales	DC 192					

mon arrêté de ce jour nomes, le 20 JUIL, 2023

*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Artide 7 (pariet) - Tout este ou décision judiciaire sujet à publiché dans un service éhargé de la publiché foncière deit heliquer, pou checun des immoutites qu'il concerne, la nature, la situation, la contensince et la désignation cadaentais (section, numbre de plan, fleudit)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

PUBLICITE FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

DOCUMENT D'ARPENTAGE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 25 DU DÉCRET N° 55-471 DU 36 AVRIL 1955

10

17521 V

24/04/2023 E462-N-6D [Mei 2021]

ENVOI LE 27/04/2023

189

DARE

faulte.

section 20

prefibe 8

L'établissement des documents d'arpanisse rubbe de personnes agrésées par le dination général des finances publiques, dont la littre et consultable sur le site informet leveurantique. L'arque de 22 décembre 1892 result à l'information des consommateurs suit les prix des prostèreiors separations propriées dispuse que, préalablement à l'ardoution des travaux, le professionnel remoi un darit au consommateur, distinguent de manière trala apparente les prestations exigées par une administration ou pur une collorinité publique des autres prestations offertuées au gré des clients fromage, apparations, etc., Cate obligation s'applique étalement à la note d'honnaries. L'arrèté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

REUNIONS DE PARCELLES. - Eles intervierment à la demande ou avec faccord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartent au mâne propriétaire, dure contigués et présenter la mâne situation au regard du fichler imerchéler (parcelles non problèse ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. - Elles sont opérèse à la demands des proprésaires.

Artice 25 (partic) - Tout changement de limite de propriété, actemment par sulte de division, hollssement, bartago, doir étre constató par un document d'arpentage drabit sux frais er à la ditigence des pariées el burtifié par élèse, qui est soums au Service du Cadastra pristablement à la rédaction de facts malfant le changement de lembs, pour varification et numérotage des nouveaux Ress de propriété.

DECRET N° 55-471 DU 36 AVRIL 1959 RELATIF À LA RENOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

DECRET Nº 35-23 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT REFORME DE LA PUBLICHE PONCIÈNE

INFORMATION DES PROPRIÈTAIRES

APPLICATION DTUN PROCÉS-VERIBAL D'ARPENTAGE DU DE BONAAGE. Elle na effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effect de mattre en contocrience la comitatione cédetirals sième le conference apprintée des fors que cette opération paut être effectuée sans terretire en cause les férritées ne glan caffactuées pe plan caffactuée des bornes et sous la même condition, elle proceque la représentation des bornes au plan caffactuées.

PROCÈS-VERBAL

DE DÉLIMITATION (1)

Absence de la partie expropriée BOFIP CAD MAJ 370

Document inabil pour (2):

modifier le paraellaire cadestrel selon les énonciations d'un acte à publier modifier to perceliaire cadaptral salen tes énonciations du présent docum

Arrighment foricler agricula forester et sindennementel **engrapristion** D

loffssement

Appliquer un plan d'arpentage ou un procks-vertal de bonnege selon les indications du présent document (sens mudifies les limites percellaires figurées su plan cadastral et sans acte à publier)

DESIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) event modification Capropriété Les GRELLONS

propriétaire(s) après modification

demendons l'application du présent document d'arpantage salon les modalités définies en page 1.

He 15/03/2023

A MARGNERITTEE Signature(s) (1):

Nous counsignifies at 0.4000 The American Statement Autorite accordants

Absence do la partie, suproprist

DEMANDE DES PROPRIÉTAINES

smacure Ville de Dive Copropriété Les GRULLONS

N I M E S

Olivter GODART
Directed de Horbanisme

du mandeteire autorieé par la pouvoir joint (2)

du (ou des) propriètainets) (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérilleation (1):

PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMBIT

1 Yumano d'impription à l'ordre des geométres-experts CHEVAS Jean Lus

rejette is présent document d'arpentage et joint une note expikarive du lou des) motifis) de rejet

eccepte to present document d'arpentage

Carriet du sarvico

PROCRE-VENTAL GOOT DAY JOHN CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

rie-Fran

3052 ANNOUSEMENTES Av de Magnellen

LEGAIELON

pour atre annexé é

deuge.

arrete

La Préfète du Gard

DATE DE L'APPLICATION SUB PCI

Tel: 0466752837

(1) SI le decument d'arpantage est produit sous forme d'esquisse, reyer "PROCÉS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et pract (2) Cocher le case correspondante.

(1) Cocher le case correspondante. (2) Pracieur le nom, prénom et, s'il s'egit d'une personne morete, le quelité du signataire,

géo

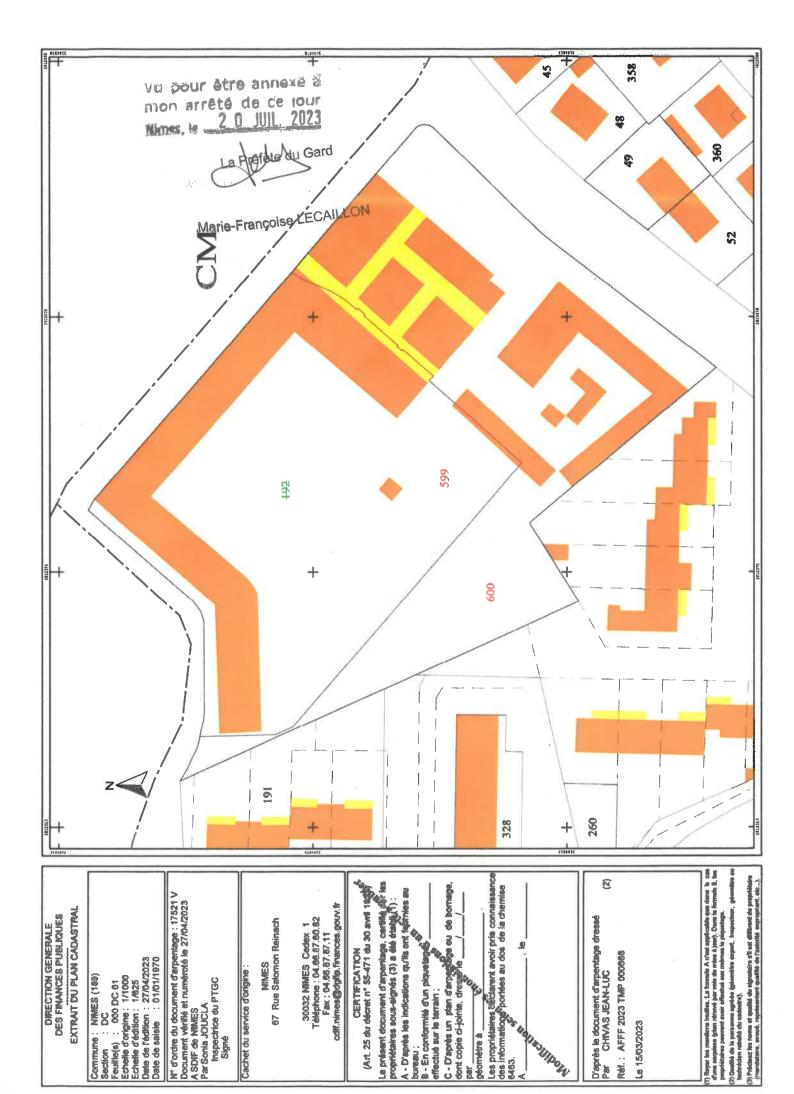
27-4-23 NP

Wimes

Mo pour être annexe a mon arrêté de ce jour Nimes, le 2 0 JUII 2023

	_			-	_			 					7, 19	-		//////	4
		Mes an Point secare										M			2	LECAIL	LON
Voes a l'Administration) NOUVELLE	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	CALCIAS AUXILIANTES ET COMPENBATICHÈS BES REPLUTATS	S. graphique Compensation 6314 V 1271 Arcentage -> D	-	Total : 12026 V &cart Cadastre : -19 Total : 51	Scart Cadastre Total : -19 ♥	AFF 2023 TMP 000666 - A3Y-625						The			,	
SITUATION NOUVELLE	1	TOP CONTRI	3	NA 755 V CL653 V		ec Q	А	-	The second second					- X	TOTAL 1 20 58	la forme A, B	
NE	PRÉFIXE: 000	Assertage (CO) OV PETON PAIN PROVINCE 11	DC 599	9 009											2 E	locumant doll (dantifier chaque parceile nouvelle, sur l'extr	
SITUATION ANCIENNE	PRÉFIXE: 000	SECTION IN DE PLAN CONTENANCE	00 182 1 20	, i								. and v			TOTAL 1 20	(1) La personnu habilitèo à établir le do	

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES





mon arrête de ce jour 2 0 JUIL 2023



Direction générale des finances publiques

Marie-Françoise NECA (CEC) 2023-142

Cellule d'assistance du SPDC
Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Courriel: esi.orleans.ADspdc@dgfip.finences.gouv.fr

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 27/04/2023 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : EURL CHIVAS Jean-Luc

SF2307889794

				DESIGNATION DE	SPROPRIETES							
Départ	Département : 030					Commune: 189			NIMES			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvol	Désignation nouvelle					
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance		
DC	0192	-		1 RUE DE LA PLEIADE	1ha20a77ca		189 0017521	DC	0599	0ha63a32ca		
							189 0017521	DC	0600	Oha57a26ca		

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE



THE PARTY OF THE PARTY OF THE PERSON Géomètre Expert DPLG **CHIVAS**



Département du GARD Commune de NIMES

PLAN DE DIVISION

Mutation au profit de l'Autorité Expropriante d'une partie du tènement. Mise à jour du DMPC 17521v du 15-03-2023

COPROPRIETE LES GRILLONS DC 192

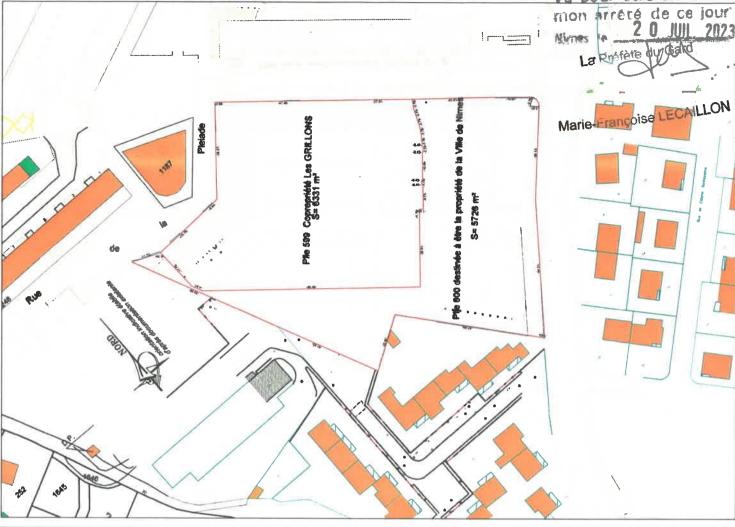
L'altimétrie est rattachée aux plans fournis par AGATE (N.G.F, IGN 69) La planimetrie est rattachée aux plans fournis par AGATE (Lambert 93)

ECHELLE 1/1000°

Application graphique du parcellaire cadastral

Levé et dressé par la SARL CHTVAS Géométre Expert Inneathe D3154, Avense de Majellan 3020 Megassites TécoL6675.28.37 Prat04.66.75.07.80 E-mailchéina geometre@sangs.fr

28 Avril 2023 nef 2023-142



Г	Т		Ī				
Commune: NIMES	le 23/11/2022	Date et Lieu de Naissance	Identifiant SIREN 213 001 894				
		Propriétaire	COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE " LES GRILLONS " 1 Rue de la Pleïade 30000 NIMES Syndic: CAMILLERI GESTION RCS NIMES 792 170 946 1 rue Cité Foulc 30000 Nîmes				
AMENAGEMENT DU QUARTIER MAS DE	MINGUE A NIMES	Origine de propriété	non identifiée				
		Tantième	1369/10005				
		Adresse cadastrale	1 Rue de la Pleïade				
Références	N° UF: 0020 page 2/2	Nature	Non construit				
		N° du lot	306				
		Référence Cadastrale	DC 192				

Le lot 306 apparait sur les documents cadastraux comme étant la propriété du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE " LES GRILLONS " (UF 020) et sur les documents fournis par le service de la publicité foncière comme étant la propriété de M. Christian THEMELIDIS (UF 007) mon arrêté de ce jour 2 0 IIII 2023

La Prefeledu Gard

_			p
: NIMES	/2022	Date et Lieu de Naissance	Né le 22/06/1946 à COSTANTINE (ALGERIE)
Commune: NIMES	le 23/11/2022	Propriétaire	M. Amar MOUMENE 39 Avenue NOTRE DAME DE SANTA CRUZ 30000 COSTANTINE (ALC
AMENAGEMENT DU QUARTIER MAS DE		Origine de propriété	Acte du 11/06/2004 (Me PONGE, notaire à NIMES publié au SPF Nîmes 1 le 23/07/2004 2004 P n°9203
	MINGUE A NIMES	Désignation	Maison d'habitation
AMENA		Surface (m²)	338
Références	N° UF: 021	Adresse cadastrale	39 et 49 Avenue NOTRE DAME DE SANTA CRUZ
		Référence Cadastrale	CK 1237

mon s'reté de ce jour 2 0 JUIL 2023

La Préfète de Gard